



www.saulon.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES # 58

Saulon-la-Chapelle *Une certaine idée de la ruralité...*

JUILLET 2020

Zoom sur... La nouvelle zone de rencontre

Situé Grande rue, devant nos commerces (boulangerie et pharmacie) qui sont dotés de places de parking, cet espace a pour objectif de réussir à **partager la chaussée entre les piétons et les véhicules**, mais également de dynamiser la vie locale.

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?



Dans cette zone, les **piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée** sans y stationner et **bénéficient de la priorité sur les véhicules**. La vitesse des véhicules y est limitée à **20 km/h**. L'entrée et la sortie de cette zone sont annoncées par une signalisation .

« Il est important de garder à l'esprit que l'abaissement de la vitesse à 20 km/h est étroitement lié à la présence d'usagers vulnérables. Ces derniers, contrairement à la plupart des véhicules à moteur, ne disposent pas d'une carrosserie pour les protéger et en cas de choc, le taux de mortalité est beaucoup plus élevé. Il s'agit donc d'une mesure préventive permettant d'éviter le pire ».

Ndlr : Rappelons que la Grande rue, depuis l'église, jusqu'au bureau de tabac, est dorénavant limitée à 30 km/h (hormis la zone de rencontre limitée à 20 km/h)



Le mot du Maire

Le 15 mars dernier, vous vous êtes exprimés pour me renouveler, dès le 1er tour, votre confiance et la donner à mes colistiers ; soyez-en à nouveau remerciés. Il s'agit d'un engagement important que de conduire les destinées d'une commune.

C'est aussi une lourde responsabilité que je mesure quotidiennement, et d'autant plus dans des circonstances comme celles de cette pandémie.

Dès le lendemain de ce 1^{er} tour, la crise sanitaire qui frappe encore le pays a modifié la procédure électorale. Ce n'est que le 25 mai dernier que le conseil municipal a pu enfin se réunir à huis clos pour désigner le maire et les adjoints.

Pendant ce temps, nous avons dû faire face, comme chacun d'entre nous, à la plus grave crise que notre pays ait connue depuis la guerre. Nous avons fait au mieux, dans des circonstances compliquées et pleines d'indécisions. Je remercie chaleureusement à nouveau l'équipe municipale dont le mandat a été prolongé jusqu'à ce jour et toutes les personnes qui, par leurs actions, par leur dévouement ont permis à nos habitants, de tous ordres, d'être globalement épargnés par ce virus extrêmement contagieux et de pouvoir continuer à bénéficier de services au quotidien.

Aujourd'hui, la propagation du virus paraît s'atténuer, mais il faut rester vigilant. Les activités de toute nature reprennent progressivement mais un seul mot d'ordre : l'application systématique des gestes barrières.

Il en est de même pour la vie municipale. La nouvelle équipe, dynamique et volontaire, composée d'anciens élus, de nouvelles personnes, s'est déjà réunie à plusieurs reprises. Même si un travail important a été réalisé au cours des six dernières années, il reste de nombreux projets à poursuivre ou à mettre en œuvre. Les travaux continuent, malgré un certain retard dû au confinement de plus de deux mois et à des conditions de reprise draconiennes au niveau sanitaire.

Cette nouvelle équipe est consciente de l'ampleur de la tâche ; elle est prête à construire avec vous les six prochaines années. De mon expérience d'élus local, je retiens que l'on ne réussit rien seul. On ne réussit rien sans une équipe solide et sans consulter les citoyens.

C'est pourquoi, d'ici la rentrée de septembre, nous allons mettre en place différents comités consultatifs, ouverts aux habitants ; ces outils de concertation vous permettront de vous exprimer et de donner à vos élus des orientations, pour votre quotidien, dans de nombreux domaines : travaux, manifestations, services, environnement... N'hésitez pas à vous positionner, la démocratie s'enrichit de ses citoyens !

N'oublions pas non plus que cette crise a également été un accélérateur de solidarité, un appel à ce que nous aimons : le bien vivre ensemble. C'est cet esprit qui doit nous habiter pour repartir de l'avant.

Portez-vous bien et traversons cette crise sanitaire ensemble et unis.

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

Directeur de la publication : Pascal BORTOT / Rédacteur en chef : Pascal BORTOT

Comité de rédaction : Franck COUPECHOUX – Céline MASSENET - Conseil municipal / Photos : Thierry VALENTIN – Franck COUPECHOUX

Tirage global : 500 exemplaires-gratuits / Impression : Mairie de Saulon-la-Chapelle rue du Foyer 21910 Saulon-la-Chapelle

En bref...

14 juillet Le confinement est terminé, mais pas l'épidémie, qui malheureusement continue d'être active sur notre planète et sur notre territoire. Aussi, dans ce contexte de prudence imposée, **les festivités du 14 juillet sont annulées.**

Rappel : *Un arrêté préfectoral interdit la vente, la cession et l'utilisation d'artifices de divertissement et d'engins pyrotechniques en Côte-d'Or (en clair : pas de pétards ni de feux d'artifices)*

Reprise de la collecte des bornes Textiles Pendant le confinement, le service de collecte des bornes Textiles n'a pas pu être assuré par le prestataire. Il avait été demandé aux utilisateurs de ce service de suspendre leurs dépôts. La collecte reprend début juillet. Vous pourrez à nouveau déposer vos textiles, linges de maison et chaussures dans les bornes textiles (déchèterie et parking salle des fêtes)

Je peux déposer tous mes textiles et chaussures même usés ou déchirés :

Juste démodés ou troués, tous mes articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition qu'ils soient déposés propres et secs. Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé.

Je ne dépose pas d'articles humides :

Les articles déposés mouillés, même s'ils sont juste humides, risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur valorisation impossible.

Foyer rural : nouvelles activités ! La **marche nordique** et le **Gateball** (sport de maillet, inspiré du croquet). 3 séances d'initiation de Gateball sont proposées les 16/07, 23/07 et 06/08 de 9h30 à 11h30. Elles se dérouleront sur la zone enherbée, entre la salle des fêtes et le Mille-clubs.

NB : Les autres activités du Foyer Rural ne reprendront pas à la salle des fêtes avant septembre, compte-tenu des contraintes sanitaires.

La Boule Saulonnaise les travaux de création des terrains se feront en septembre. En effet, la commune a sollicité le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 30% du montant total des travaux. Cette subvention ne sera étudiée qu'en septembre, en conséquence les travaux ne pourront pas commencer avant cette procédure.

Salle Multi-activités Inter-Communale la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges nous informe qu'une ouverture de la salle est envisageable à partir du 17 août. Pour les clubs saulonnais utilisant cette structure, un retour n'est pas prévu avant la rentrée.

Restrictions de l'usage de l'eau C'est malheureusement une habitude estivale : le manque d'eau est de plus en plus perceptible sur notre territoire, année après année. Les mesures de restrictions générales déjà en vigueur qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues en place sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectifs essentiels de garantir l'alimentation en eau potable des populations et de préserver le débit des cours d'eau.

- interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts publics ou privés ; de laver les allées, terrasses, toitures, voiries, trottoirs, et les véhicules en dehors des stations de lavage.

- arrosage des potagers, des massifs fleuris et terrains de sport reste autorisé de 19h à 10h.

Réunion du conseil municipal du 25 mai 2020

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020, ont été élus :

- Maire : M. Pascal BORTOT
- 1^{er} adjoint : M. Alain BŒUF
- 2^{ème} adjoint : Mme Nathalie PEDRON
- 3^{ème} adjoint : M. Franck COUPECHOUX
- 4^{ème} adjoint : M. Dominique BLOT

M. le Maire a fait lecture de la charte de l'élu qui a été remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Réunion du Conseil municipal du 8 juin 2020

1) MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. le Maire rappelle que l'indemnité versée aux élus n'est pas un salaire mais une indemnité qui compense toutes les dépenses qui résultent de la fonction. Cette indemnité est fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales, en fonction de la taille de la commune et du type de fonction.

Le conseil municipal décide de fixer de la manière suivante les indemnités des élus à compter du 25 mai 2020 :

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut
BORTOT Pascal, Maire	40,3 %	1 567,43 €
Alain BŒUF, 1 ^{er} adjoint	10,7 %	416,17 €
Nathalie PEDRON, 2 ^{ème} adjoint	10,7 %	416,17 €
Franck COUPECHOUX, 3 ^{ème} adjoint	10,7 %	416,17 €
Dominique BLOT, 4 ^{ème} adjoint	10,7 %	416,17 €

M. le Maire fixe les délégations des adjoints et des conseillers municipaux :

- M. Alain BŒUF, 1^{er} adjoint délégué à la vie associative et communale
- Mme Nathalie PEDRON, 2^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales
- M. Franck COUPECHOUX, 3^{ème} adjoint délégué aux finances et à la communication
- M. Dominique BLOT, 4^{ème} adjoint délégué aux travaux

- M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, conseiller délégué à l'urbanisme
- M. Pierre LUCOT, conseiller délégué à l'environnement, bois et champs
- M. Eric MONCHAUX, conseiller délégué à la vie économique et aux services

2) CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITES CONSULTATIFS

1. COMMISSIONS COMMUNALES

- **COMMISSION FINANCES** : MM. Pascal BORTOT, Maire, président, Franck COUPECHOUX, vice-président
Avec tous les membres du conseil municipal

- **COMMISSION APPELS D'OFFRES** :

Membres titulaires

- M. Pascal BORTOT, Maire, président
- M. Eric MONCHAUX
- M. Dominique BLOT
- Mme Isabelle CHATELET

Membres suppléants

- M. Alain BOEUF
- M. Pierre LUCOT
- Mme Céline MASSENET

LA SUITE EN PAGE n°5 (PAGES ANNEXES)...

AGENDA

16/07, 9h30 - 11h30 : Foyer Rural, initiation au Gateball (sorte de croquet), derrière la salle des fêtes
23/07, 9 h 30 – 11 h 30 : Foyer Rural, initiation au Gateball
06/08, 9 h 30 – 11 h 30 : Foyer Rural, initiation au Gateball
22/08 : Plan d'eau, concours de pétanque (organisation Société de pêche)
29/08, 20 h – 24 h : Plan d'eau, Festival Rock'n Saul
01/09 : rentrée scolaire

Les manifestations sont soumises aux règles sanitaires en vigueur ; leur organisation peut être remise en cause en fonction de l'actualité.

POINT MÉDICAL : DU NOUVEAU !

Depuis quelques semaines, un **nouveau praticien** s'est installé au point médical de la commune : une réflexologue saulonnaise et dont le cabinet est situé au 6 rue du Foyer.

La réflexologie plantaire est une pratique manuelle et naturelle qui consiste à exercer un toucher spécifique sur les zones dites "réflexes" pour localiser les tensions et les dysfonctionnements de l'organisme afin de les éliminer et de rétablir l'équilibre du corps.

« Pour apaiser les tensions et les angoisses durant la période difficile que nous venons de traverser, la réflexologie peut vous apporter du bien-être et soulager des tensions musculaires dues notamment aux mauvaises postures pour les personnes ayant effectué du télétravail ». Séances sur RDV

Contact : Patricia Navarro – 06 67 35 01 50

LE SPORT A LA CARTE !

Du nouveau pour la rentrée : activités physiques pour tous !

Franck JUNOT, Educateur sportif, vous propose **LE SPORT A LA CARTE !** Un grand choix d'activités vous sera proposé (en salle, en plein air)
ENTRETIEN CORPOREL, JEUX SPORTIFS, ACTIVITÉS PLEINE NATURE...

Une réunion d'information se tiendra le Mardi 1er Septembre 2020
Salle de l'Union, Avenue de la Gare à partir de 18h30

Franck Junot, JF Modul'sport - 06 73 90 24 60
Junot.family@free.fr

Travaux, Aménagement, Rénovation...?

Pour construire, rénover, agrandir ou simplement édifier une clôture, un cabanon, un abris de jardin, une terrasse, un garage... **vous devez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable.** A la fin des travaux, vous devez impérativement fournir une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (DAACT). Les autorisations **ne seront accordées qu'à la condition que vous respectiez** le PLU 2020 et notamment si votre parcelle respecte le coefficient biotope imposé pour permettre le remplissage naturel des nappes phréatiques permettant l'alimentation d'eau potable. **En cas de doute n'hésitez pas à contacter la mairie.**

A SAVOIR : *L'absence de permis de construire, de déclaration préalable ainsi que le non respect des règles d'urbanisme (par exemple le PLU 2020) est considérée par l'article L480-4 du code de l'urbanisme comme un délit et peut annuler la vente d'un bien. Toute personne qui le souhaite, est en droit de déposer plainte auprès de la gendarmerie ou directement auprès du procureur de la République en s'appuyant sur des photos et en se référant au PLU 2020 (disponible sur le site) ou autre.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Horaires d'ouverture de la déchèterie

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14h – 18h	14h – 17h
Mercredi	8h30 - 12h 14h – 18h	8h30 - 12h 14h – 17h
Vendredi	14h – 18 h	14h – 17h
Samedi	8h30 - 12h 14h – 18 h	8h30 - 12h 14h – 17 h